

FEUILLE DE ROUTE QUALITÉ DE L'AIR

Agglomération de Strasbourg

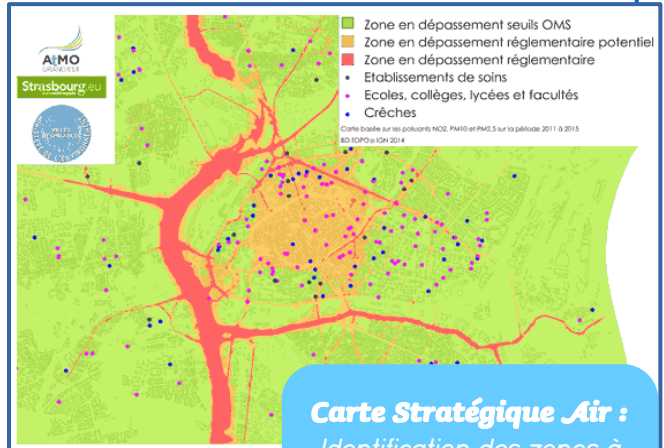
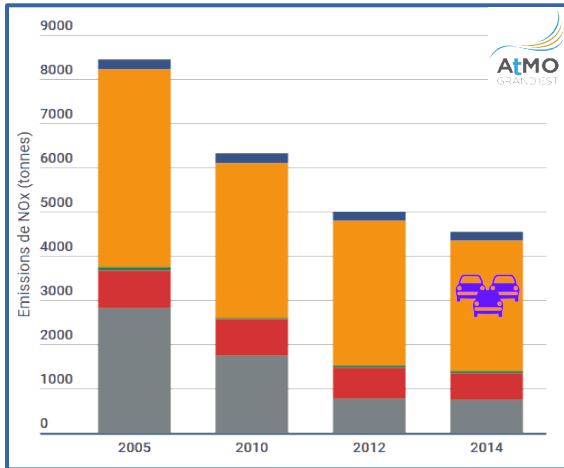
déchets
déplacement école
PDE formation NO₂ agriculture
urbanisme PM₁₀ exposition
bois Strasbourg pragmatique DREAL
transports PM_{2,5} industrie
actions communication Crit'air
brûlage marchandises
population

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Grand Est
Service Transition Énergétique Logement Construction - Pôle Transition Énergétique Qualité de l'Air
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

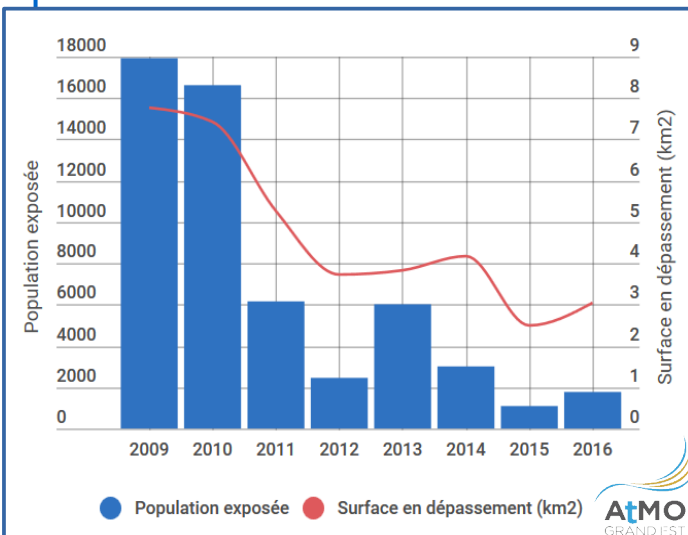
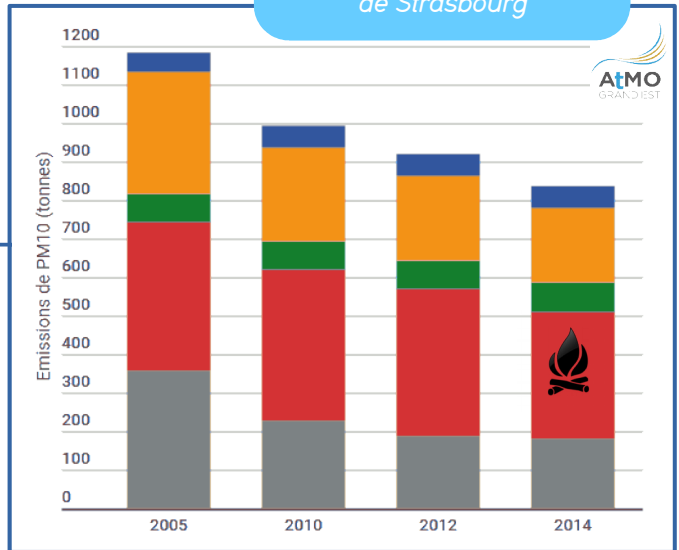


Fiche de synthèse du territoire

Plan de Protection de l'Atmosphère de Strasbourg approuvé le 20 octobre 2008 et révisé le 4 juin 2014
Convention Ville Respirable signée le 7 novembre 2016



● Industrie et énergie ● Résidentiel tertiaire ● Agriculture
● Transport routier ● Transport non routier



déchets
déplacement
école
NO2
agriculture
exposition
PM10
pragmatique
DREAL
Strasbourg
PM2,5
industrie
critair
communication
brutage
marchandises
population





Feuille de route qualité de l'air Agglomération de Strasbourg

La stratégie

L'histoire

Depuis plus de 15 ans, on enregistre une amélioration constante de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération strasbourgeoise. L'action résolue de l'État sur la pollution industrielle et de la collectivité qui depuis les années 1990 favorise les transports collectifs et la réduction de la pénétration de la voiture en ville en sont les principaux fondements. Néanmoins, des dépassements de normes de la qualité de l'air continuent d'être enregistrés. Ils concernent essentiellement les deux polluants que sont les particules et les oxydes d'azote. Plusieurs milliers de personnes sont encore exposées à des concentrations supérieures aux normes Européennes et ce, malgré l'amélioration constante de la qualité de l'air.

Depuis 2012 et l'arrêt de la raffinerie, l'exposition de la population à la pollution atmosphérique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est essentiellement liée aux transports routiers et à nos modes de chauffages. La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de 2014 a permis de fixer le cap à la fois en termes de réduction des émissions pour les différents secteurs d'activité mais aussi en termes de protection des populations durant la période transitoire de retour sous les normes.

L'accélération

Dès lors, l'État, l'Eurométropole et la ville de Strasbourg ont agi conjointement et dans leurs domaines de compétences respectifs afin d'améliorer la situation le plus rapidement possible. Cette accélération se concrétise dans le programme « Strasbourg Ville et Métropole respirables en 5 ans » qui décline de manière opérationnelle, depuis fin 2016, 11 actions dans tous les secteurs d'activités et en appui avec les partenaires locaux que sont Atmo Grand-Est et l'ADEME qui apporte son soutien méthodologique et financier dans le cadre du projet EUROSTR'AIR.

Ce programme vient compléter les mesures déjà en place ou initiées dans la stratégie de l'agglomération de reconquête d'une qualité de l'air saine pour ses habitants.

La gestion des flux de trafic en fonction des niveaux de pollution, les restrictions d'accès en fonction des motorisations, le développement du réseau d'autoroutes cyclables ou encore l'expérimentation de nouveau mode de transport en commun sont déjà en cours de mise en place dans le secteur des transports routiers.





Le chauffage au bois, identifié comme la principale source de particules fines du territoire est aussi la cible d'une action de renouvellement des appareils les plus anciens dans le cadre du Fond Air de l'ADEME.

En complément de ces actions, l'Eurométropole de Strasbourg a fait réaliser des cartes stratégiques air permettant de cartographier les zones sensibles pour la qualité de l'air. Ces cartes apportent des éléments d'aide à la décision en matière d'urbanisme et de protection des populations sensibles.

Aller encore plus vite, encore plus loin pour la santé des habitants

Cette feuille de route est pour Strasbourg, territoire déjà fortement engagé, l'opportunité d'expérimenter de nouveaux modes d'actions et de mobilisation de la population. Après un PPA fédérateur et un investissement important de la collectivité dans les démarches TEPCV, Eco-citée, Fonds Air, Aact'air, Strasbourg Ville et Métropole Respirables lui permettant de poursuivre ses objectifs de reconquête de la qualité de l'air, cette nouvelle étape doit permettre l'accélération de l'appropriation des enjeux et des actions par la population.

Sur les questions de mobilités, le changement de périmètre de la région Grand Est, la responsabilité particulière de l'Eurométropole de Strasbourg à cette nouvelle échelle, les réflexions sur l'aménagement du territoire du SRADDET, dont la mobilité est au cœur, ont conduit la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg, à engager ensemble et avec l'État, un Grenelle des mobilités de l'aire métropolitaine strasbourgeoise. Une vision globale, cohérente à plusieurs échelles, facilitant la coordination de différentes démarches est en cours d'élaboration. Elle doit permettre de faire face aux problèmes de déplacements actuels de la métropole strasbourgeoise. Elle participe à la démarche nationale des assises de la mobilité et l'adoption d'une loi d'orientation sur les mobilités en 2018. Cette vision fera aussi l'objet d'une consultation avant d'alimenter le volet transports et déplacements du SRADDET.

Dans le cadre de ces réflexions seront notamment étudiées les étapes de mise en œuvre d'un réseau express métropolitain s'appuyant sur un système de mobilité intégré et permettant une réelle synergie des différents modes de transport. Parmi ceux-ci, le développement des modes actifs est important pour les bénéfices qu'il apporte à la qualité de l'air. C'est pour cela que le plan d'actions des mobilités actives à l'échelle des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg, en cours d'élaboration, sera un axe important du suivi de la feuille de route. L'objectif de ce document est de définir et de mettre en œuvre des actions – infrastructures et services – visant à conforter et développer la pratique du vélo et de la marche et de continuer à faire de l'Eurométropole de Strasbourg l'agglomération référente en la matière. Il sera adopté courant 2018 par le conseil de l'Eurométropole. Le réseau Vélostras ou encore l'accompagnement du développement de la mobilité électrique sont deux actions de la feuille de route qui



permettront de suivre à court terme l'avancée de ces questions.

L'élaboration de la feuille de route qualité de l'air pour l'agglomération de Strasbourg a aussi été l'occasion de changer d'approche sur le sujet de la qualité de l'air. Avec les démarches PPA ou Strasbourg, Ville et Métropole Respirables, l'État, l'Eurométropole et la ville de Strasbourg s'étaient déjà fortement engagés sur des actions dont ils avaient la maîtrise directe. Les enjeux autour d'une réduction durable des émissions de polluant résidant aujourd'hui essentiellement dans l'évolution des comportements de citoyens, leur implication a été repensée.

Une nouvelle dynamique de la mobilisation de la population au travers de l'implication des associations locales dans l'élaboration de la feuille de route a été inaugurée. Beaucoup d'actions proposées sont ainsi issues de ce terreau associatif et motivé pour l'établissement d'un partage de la mobilisation et de la formation. Cette dynamique, possible du fait de l'engagement d'associations accompagnées depuis quelques années sur le sujet de la qualité de l'air, est à encourager et à développer pour garantir une démultiplication des résultats en faveur de la qualité de l'air. Ces actions parfois très ciblées ne doivent pas être sous-estimées car leur impact majeur réside dans la capacité de rendre les citoyens acteurs des mesures améliorant leur propre qualité de l'air et garantissant ainsi une réelle appropriation du sujet.

Le suivi de la feuille de route sera capital pour la valorisation de ces actions et l'exploitation des résultats de ces démarches ponctuelles. L'objectif sera de déployer ce qui pourrait l'être ailleurs sur la base, là encore, d'une mobilisation des associations.

Ta gouvernance

Cette feuille de route sera suivie dans le cadre de la commission de suivi du PPA de Strasbourg qui se réunit tous les ans. Cette dernière sera élargie aux porteurs d'actions et aux nouveaux acteurs identifiés. Elle deviendra dans le même temps le lieu de suivi de l'ensemble des actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'air et permettra les échanges sur les réalisations et les expériences menées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Un comité technique, articulé autour des services de la DREAL, de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg assurera autant que de besoin le suivi des actions et la préparation de la commission.

Des réunions techniques plus restreintes seront mises en place autant que nécessaire pour chaque action ou groupe d'actions concourant aux mêmes objectifs.



1 – Livraison de marchandises en centre-ville



Description de l'action :

Suite aux démarches de co-construction engagées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg avec les partenaires du territoire, des évolutions réglementaires favorisant l'usage de véhicules propres et, dans un cadre expérimental, de nouveaux services de mutualisation, seront mis en place à l'automne 2018 dans la Grande Île.

Secteur(s) concerné(s)



Les évolutions réglementaires constituent une première étape. La réglementation doit favoriser les pratiques vertueuses et les impacts favorables pour la qualité de l'air :

- diminution du nombre de véhicules de livraison pour le secteur de la Grande Île,
- évolution progressive des flottes vers des véhicules moins polluants,
- émergence de nouveaux services de mutualisation et de livraisons en véhicules propres, en vélos-cargos, et par la voie d'eau, permettant de répondre aux besoins des commerces et des nouvelles aspirations des consommateurs.

Ces évolutions devront permettre d'atteindre 100% des livraisons en véhicule à faibles émissions en septembre 2022.

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand Est
- Voies Navigables de France (VNF) – Direction Territoriale de Strasbourg
- ATMO Grand Est

Calendrier prévisionnel :

- Septembre 2018 : Nouvelles règles de circulation et de stationnement des véhicules de livraison sur l'ensemble du territoire de la Grande Île (PTAC max 7,5t – Crit'air 4 ou mieux – plages horaires plus souples pour les véhicules vertueux)
- Septembre 2019 : Renforcement du niveau d'exigence (Crit'Air 3 ou mieux)
- Septembre 2022 : Interdiction totale d'accès à l'ellipse insulaire pour les véhicules diesel de livraison

On va plus loin :

Cette action vient compléter et alimentera l'étude en cours sur la préfiguration d'une Zone à Circulation Restreinte sur l'agglomération dans le cadre de Strasbourg Ville et Métropole Respirable.

Moyens à mobiliser :

- Service déplacements de l'Eurométropole
- Investissements de la Ville de Strasbourg : panneaux signalétiques




2 – Gestion dynamique du trafic : régulation des carrefours à feux sur des axes critiques

Description de l'action :

A l'échelle d'axes critiques de l'agglomération, l'action consiste à optimiser, via une modification/programmation logicielle via une nouvelle brique logicielle, la régulation des carrefours à feux afin de réduire les temps d'attente et phénomènes d'accordéon et ainsi redire les émissions de polluants.

Secteur(s) concerné(s)



- Identification d'un axe permettant de tester le dispositif
- Simulation de l'impact de la modification apportée
- Expérimentation terrain
- Analyse des résultats
- Déploiement et étude d'une possible généralisation

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand-Est,
- ATMO Grand-Est,

On va plus loin :
 L'Eurométropole de Strasbourg a commencé dans le cadre de ville respirable à étudier les bénéfices attendus de l'optimisation de la régulation du trafic sur certains axes. Cette action permettrait de dupliquer cette expérience qui s'avère concluante pour le moment.

Calendrier prévisionnel :

- Printemps 2018 : Expérimentations terrain
- Septembre 2017 à septembre 2018 : Déploiement d'un camion laboratoire
- Été 2018 : Analyse des résultats et étude d'une généralisation à d'autres axes critiques :
- En fonction des résultats : déploiement sur d'autres axes

Moyens à mobiliser :

- Moyens financiers de l'Eurométropole de Strasbourg : 10 000 à 20 000€ par équipement de carrefour supplémentaire (si généralisation hors avenue de Colmar)

3 – Régulation du trafic suivant la qualité de l'air mesurée via des ministations



Description de l'action :

L'action consiste à tester l'intérêt et la faisabilité de mettre en place des capteurs de mesure de la qualité de l'air sur ou à proximité de feux tricolores afin d'intégrer ces données dans une gestion dynamique des flux de véhicules. L'objectif est de se doter de nouveaux outils prenant en compte notamment la qualité de l'air et de les intégrer dans les algorithmes de décisions afin d'influer sur la circulation automobile.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponible pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand-Est

On va plus loin :

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite aller encore plus loin dans la gestion du trafic en intégrant la qualité de l'air comme paramètre de régulation. Cette expérimentation permettrait de tester plusieurs solutions en même temps que des ministations affinant les données d'exposition des populations.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : Test de la pertinence et des conditions de déploiement de ministations comme outil de gestion dynamique des flux de circulation
- 2018/2019 : Étude des conditions d'utilisation et d'exploitation des données collectées
- Généralisation si résultats concluants

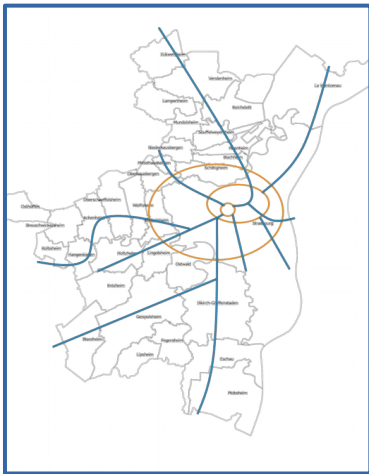
Moyens à mobiliser :

- Moyens financiers de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - Validation des équipements préalablement au déploiement terrain : 40 000€
 - Intégration des données capteurs au système informatique du SIRAC : 60 000€
 - Intégration des données capteurs dans l'algorithme de réglage des feux : 200 000€



4 – Autoroutes à vélos : Réseau Vélostras

Description de l'action :



La collectivité s'est engagée depuis 2013 dans la réalisation d'un réseau express à vélo sur l'ensemble de son territoire. Ce réseau, composé de 10 itinéraires radiaux et 3 itinéraires de rocade, parcourt l'ensemble du territoire de l'Eurométropole sur plus de 130 km. Il permet d'avoir une alternative à la voiture particulière sur des distances où la voiture est souvent utilisée. De nouvelles réalisations sont prévues pour 2018.

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Association Cadr67
- Structure gérant le service de vélo en libre-service (Vélnhop)

Secteur(s) concerné(s)

Calendrier prévisionnel :

- Adaptation et réalisation d'aménagements cyclables correspondant aux nouveaux usages (VAE, vélo cargo,...) et permettant d'accueillir les nouveaux usagers à venir dans de bonnes conditions :
 - Liaison Strasbourg-Port Autonome Sud (axe V4) en 2018
 - Axe canal Marne au Rhin 2019-2020
- Réalisation de divers tronçons en fonction des aménagements du territoire

On va plus loin :
 Cette action permet de crédibiliser l'investissement dans la politique cyclable et l'accompagnement au développement des VAE portés dans le PPA et Ville et Métropole Respirables en créant un réseau cyclable véritablement concurrentiel à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg.

Moyens à mobiliser :

- Investissements de l'Eurométropole : aménagements cyclables
- Investissements des communes : éclairage
- Propriétaires fonciers : mise à disposition de terrains (VNF, Département du Bas-Rhin,...)



5 – Batorama : diminution des émissions et renouvellement de la flotte

Description de l'action :

Batorama, filiale du Port Autonome de Strasbourg, dispose d'une flotte de 10 bateaux, dont un à propulsion électrique. En juin 2017, l'ensemble de la flotte fonctionnant au diesel est passé au GTL (Gas To Liquid), permettant une réduction des Nox de 6 à 13% et des particules de 15 à 60% (source : Shell).

En parallèle, le projet de renouvellement de sa flotte à 7/10 ans (projet CARAVELLE) a été lancé en 2017 pour un coût estimé de 15 à 20 M €. Une flotte totalement écoresponsable « zéro émission » fait partie des objectifs du projet. A ce titre, les propulsions électriques sont privilégiées et la solution de pile à hydrogène est envisagée.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Avec plus de 770 000 passagers, la première attraction payante du Grand Est s'est engagée à limiter drastiquement son impact sur la qualité de l'air au travers d'un renouvellement complet de sa flotte visant le « zéro émission ».

Responsable du portage de l'action :

- **BATORAMA SAS**

Relais disponible pour le porteur de l'action :

- Port Autonome de Strasbourg
- Voies Navigables de France (VNF) – Direction Territoriale de Strasbourg

Calendrier prévisionnel :

- Fin été 2018 : rendu des éléments techniques pour la préparation du cahier des charges du prototype
- 2020 : livraison du 1er prototype et expérimentation sur une période d'un an
- 2021 : sur la base des retours de l'expérimentation, lancement des commandes pour 6 bateaux (livraison échelonnée jusqu'en 2026)

Moyens à mobiliser :

- Accompagnement par l'administration de la démarche d'autorisation et de sécurisation du projet (la propulsion hydrogène n'est pour l'instant pas prévue dans le règlement de construction d'unités fluviales français et européen)
- Implantation et mutualisation de l'utilisation d'une station d'hydrogénisation : investissement lourd dépassant le seul périmètre de Batorama et impliquant la construction d'un groupement énergéticiens, Port Autonome de Strasbourg, Pouvoirs publics locaux, logisticiens, Batorama
- Communication : la solution hydrogène est novatrice et peu connue par le public. Au-delà de l'étude de risques et d'impact indispensable à l'acceptation du projet, un effort important d'information du public en vue de l'acceptation d'une telle solution.
- Aides à l'investissement (nationales/européennes)
- Marché de construction des bateaux



6 – Challenge « Sans mon auto, sur mon vélo »

Description de l'action :

L'expérience a déjà eu lieu à Bordeaux, l'association Bretz'Selle propose qu'elle se déroule aussi à Strasbourg, capitale du vélo en France. Lancer le défi à une cinquantaine de personnes qui souhaiteraient abandonner la voiture pendant un mois au profit d'autres mobilités : marche, transports en commun, vélo. L'association Bretz'Selle est prête à mettre à disposition un vélo d'occasion pour les personnes qui participeraient à ce défi et qui adhèreraient à l'association.

Bretz'Selle propose en complément :

la mise en place d'un questionnaire aux participants pour avoir un retour sur les avantages et les inconvénients du passage de la voiture au vélo.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Bretz'Selle**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Eurométropole de Strasbourg (Service Prévention et Enjeux Environnementaux)
- DREAL Grand Est
- Atmo Grand Est

On va plus loin :

Cette action est symbolique : on échange sa voiture inadaptée à la ville d'aujourd'hui au profit d'un bouquet d'offre de mobilités. Cette action permet de valoriser l'intégration de l'ensemble des offres de mobilité existantes sur l'Eurométropole de Strasbourg et portées par différents acteurs (CTS, TER, Citiz,...).

Calendrier prévisionnel :

- Avril 2018 : publication du défi
- Mai 2018 : sélection des participants
- Septembre 2018 : formation Bretz'Selle
- Novembre - décembre 2018 : défi
- Janvier 2019 : Exploitation des questionnaires

Moyens à mobiliser :

- Techniques : questionnaire (105€), formation demi-journée (750€), vélos gratuits pour les participants (700 euros)
- Animation, communication, recherche participants soit 15 jours de travail : 3 675€
- Humains : deux salariés
- Financiers : 5 230€



7 – Fluvialisation des grands chantiers

Description de l'action :

Voies Navigables de France (VNF) gère et entretient un réseau fluvial dense à Strasbourg, et qui dessert plusieurs communes de l'Eurométropole par les canaux de la Marne au Rhin et du Rhône au Rhin. Afin d'accroître la part fluviale en travaux publics dans le secteur de l'Eurométropole, VNF propose d'accompagner ce secteur pour les aider à tirer parti de ce mode de transport écologique et économique.

VNF est en mesure d'accompagner les maîtres d'ouvrages publics dans l'identification des opérations concernées et la définition de leurs marchés pour permettre l'insertion d'un maillon fluvial dans la logistique du chantier.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

VNF et la Ville de Strasbourg sont engagés dans une démarche partenariale visant à promouvoir l'usage de la voie d'eau dans tous ses usages et notamment le transport de marchandises

Responsable du portage de l'action :

- Voies Navigables de France (VNF) – Direction Territoriale de Strasbourg

Relais disponible pour le porteur de l'action :

- Ville de Strasbourg

Calendrier prévisionnel :

- Mars 2018 : Achèvement d'une plateforme de transbordement quai des pêcheurs à Strasbourg pour alimenter le chantier de réaménagement des quais sud de l'Ill.
- Avril 2018 : Inventaire des projets 2018 – 2020 ayant un potentiel sur le bassin.
- Été 2018 : Mise en place d'une « boîte à outils marchés publics » à disposition des grands maîtres d'ouvrages publics.
- 2019 : Valorisation des expériences réalisées.

Moyens à mobiliser :

- Création de nouveaux lieux de transbordement adaptés, permettant de desservir plusieurs zones de chantier à proximité.
- Implication des services marchés des maîtres d'ouvrages associés à la démarche.
- Communication : l'usage de la voie d'eau est méconnu des acteurs du BTP, un effort de vulgarisation et de promotion est à faire pour emporter l'adhésion des acteurs économiques.
- Aides à l'investissement et à la modernisation de la flotte (nationales et européennes) pour régénérer la cale à disposition sur le territoire.



8 – Promotion des plans de mobilité

Description de l'action :

L'Eurométropole de Strasbourg, a fait le choix en 2014 de concevoir et développer tout un accompagnement méthodologique et des outils pour faciliter la mise en œuvre d'un Plan Mobilité dans les établissements publics et privés de l'agglomération. Ces acteurs de la mobilité affirment leur volonté d'encourager l'utilisation d'autres moyens de déplacement que la voiture.

L'Eurométropole a développé l'outil Optimix conçu pour accompagner les salariés vers de nouveaux réflexes de déplacements. C'est par ces mesures que dans le cadre d'une politique RH responsable, la coordination, la communication et la sensibilisation se développeront. Sur le territoire de l'Eurométropole ce sont plus de 150 entreprises qui sont tenues de réaliser un plan de mobilité (sup. à 100 salariés) et qui sont donc concernées par ce déploiement.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Cette action permet de fédérer les acteurs locaux du transport ainsi que l'intégration de leurs offres alternatives à la voiture pour les déplacements domicile travail.

<http://optimix.strasbourg.eu>
<https://www.vialsace.eu/fr/plan-de-mobilite-plan-de-deplacement-en-entreprise/1017>

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- La Région Grand Est
- Référents Mobilité des entreprises
- ADEME
- Présidents des associations des Zones d'activité
- Les municipalités de l'agglomération
- Chargés de missions Développement Économique

Calendrier prévisionnel :

- Objectifs de déploiement d'Optimix en 2018 :
 - Plaine des bouchers, ZA d'Illkirch-Graffenstaden et Geispolsheim, Espace Européen de l'Entreprise : au moins 55 entreprises et 3500 salariés à informer ;
- 2018 : 2 animations inter-entreprises mobilité dont le challenge « Au boulot à vélo »
- Suivi de grands comptes (ex : HUS, 3000 salariés – clinique RHENA, 700 salariés) ;

Moyens à mobiliser :

- Financement assuré par l'Eurométropole
- Un équivalent temps plein dédié depuis septembre 2017 pour une durée de 1 an



9 – Faciliter le changement de mobilité des salariés de la plus grande zone d'activités du Grand Est

Description de l'action :

Pour répondre aux besoins des entreprises et favoriser la mobilité des 10 000 salariés de la zone portuaire, le Port autonome de Strasbourg (PAS) a mis en œuvre un Plan de Déplacements Inter-Entreprises dénommé PEPS incluant notamment les actions suivantes :

- institution d'une gouvernance pérenne. Création d'une équipe de coordination opérationnelle, nomination de personnes relais dans les entreprises et institution de groupes de travail ;
- création d'un réseau de pistes cyclables liés aux axes structurants du port;
- développement de la pratique du covoiturage via la plateforme OPTIMIX.

On va plus loin :

Utiliser la plateforme OPTIMIX lors de la mise en œuvre de la circulation différenciée en cas de pic de pollution pour que les possesseurs de voitures Crit'air 4 et 5 puissent trouver des covoitureurs avec des véhicules moins polluants, autorisés à circuler.

Le PAS prévoit des animations en entreprise pour convaincre les salariés d'abandonner la voiture solo au profit du covoiturage, des transports en commun et/ou du vélo.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- La Région Grand Est
- Référents Mobilité des entreprises
- ADEME
- Présidents des associations des Zones d'activité
- Les municipalités de l'agglomération
- Chargés de missions Développement Économique

Calendrier prévisionnel :

- 2018-2020 : construction de pistes cyclables et animations sur l'usage du vélo.
- 2018 : déploiement d'OPTIMIX dans les entreprises de la ZIP. Animations pour inciter les salariés au covoiturage et à l'utilisation des nouvelles pistes cyclables.
- 2019 : Amélioration des fonctionnalités et intégration de Crit'air dans Optimix.

Moyens à mobiliser :

- Nouvelles pistes cyclables (1.9M€ co-financés PAS-Eurométropole).
- Nouvelle version de la plateforme OPTIMIX.
- Animation et communication (30 000€ sur 2 ans co-financés PAS, Eurométropole, Groupement des usagers des ports de Strasbourg et avec l'appui de l'ADEME).



10 – Assistance aux déplacements du quotidien : système d'information multimodal, Vialsace



Description de l'action :

La Région Grand Est et les AOMD alsaciennes ont développé un Système d'information multimodal, Vialsace, qui permet de fournir à l'utilisateur, un bouquet de solutions de mobilité dont certaines en temps réel afin de réduire notamment la pratique de l'autosolisme. Chaque calcul d'itinéraire fait l'objet d'un comparatif d'émission de Co2 par rapport à la voiture individuelle, qui se veut pédagogique.

En parallèle de l'information multimodale en temps réel, Vialsace relaye les actualités des réseaux des AOMD et « les alertes trafic » notamment en cas de pic de pollution et de mise en œuvre de tarifs adaptés.

Le calculateur d'itinéraire Vialsace, développé par les AOMD alsaciennes est la base du calculateur de la CTS (site + application mobile) pour fournir en temps réel une information à l'utilisateur, tous modes.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- AOMD alsaciennes

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : Poursuite du partenariat avec les AOMD alsaciennes dont l'Eurométropole de Strasbourg et déploiement d'un onglet « Grand Est » permettant les calculs d'itinéraires plus larges depuis janvier
- 2019 : Nouveau Système d'Information Multimodal à l'échelle Grand Est

On va plus loin :

Cette action permet à l'utilisateur à la fois de connaître, de préparer et de calculer au mieux ses déplacements en combinant l'offre de transport public mais également les solutions de covoiturage et d'autopartage sur l'Eurométropole et à l'échelle du territoire régional



11 – Assistance aux déplacements du quotidien : outils de sensibilisation en entreprise



Description de l'action :

L'assistant de mobilité développe tout un volet d'information grâce à un « Espace Entreprises » qui permet de présenter les outils pour appréhender les sujets de la mobilité et des transports en sein de ces dernières. Cette initiative a été réalisée en partenariat et avec un financement de l'ADEME Grand Est.

Secteur(s) concerné(s)



Dans le cadre des démarches Plan de Mobilité ou PDE, une communication et des animations régulières permettent d'entretenir la dynamique des actions et contribuent à renforcer les liens entre salariés.

- **La roue de la mobilité : quelle équipe aura le plus de bonnes réponses ?**
Le jeu consiste à tourner une roue pour définir quelle carte question piocher selon un des 6 thèmes de la mobilité. Au total : 60 questions. Peut se jouer en équipes ou individuellement.
- **Pièce de théâtre au sein de votre entreprise pour susciter les débats sur un ton humoristique.**

Intitulée « Hommes, femmes, transports – Mode d'emploi », cette pièce de 25 minutes présente sur un ton humoristique l'histoire de Véronique, pratiquante de l'intermodalité et de Francis son collègue inconditionnel de la voiture. Réalisée par une troupe d'improvisateurs, cette pièce peut s'adapter au contexte de l'entreprise et ses spécificités.

On va plus loin :

Cette action permet, en complément de l'utilisation du calculateur d'itinéraires Vialsaice, de fournir aux entreprises un « kit » sur la mise en œuvre d'outils et d'actions de mobilité au sein des entreprises. Cet outil a vocation à synthétiser les bonnes pratiques et à proposer des outils pédagogiques dynamiques aux entreprises

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- AOMD alsaciennes

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : déploiement de l'animation auprès des entreprises et déploiement d'un onglet « Grand Est » permettant les calculs d'itinéraires plus larges depuis janvier

Moyens à mobiliser :

- Humains : chaque AOMD
- Financiers : 500 €/représentation



12 – Développement de la mobilité électrique



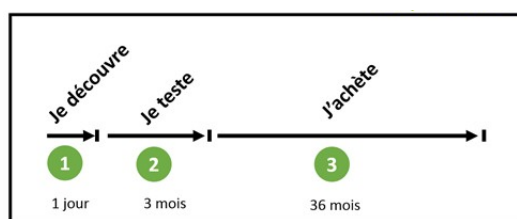
Description de l'action :

- Véhicules électriques et maîtrise énergétique sur le réseau de bus CTS :

Suite aux tests menés en 2016 et 2017, les réflexions sur l'évolution du parc vers des bus électriques mèneront aux premières réalisations fin 2018-2019. D'autres actions en faveur de la bonne maîtrise énergétique et de la limitation des émissions de polluants, sont déployées comme le recours au carburant de synthèse « GTL » (pour "Gas to liquid") sur les bus diesel ou la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les dépôts de la CTS et sur au moins 3 parkings relais P+R.

- Installation de bornes de charges privées sur le domaine public :

Appel à Initiatives Privées adressé aux aménageurs d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables pour aménager et exploiter de nouvelles bornes.



- Encourager le développement des Vélos à assistance électrique (VAE) en trois étapes :
 - Communication/démonstration
 - Test
 - Accompagnement pour l'achat-entretien-assurance

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand-Est
- Acteurs économiques et opérateurs privés
- Communes / Région

Secteur(s) concerné(s)



Calendrier prévisionnel :

- Déploiement de bus électriques envisagé à partir de 2019
- Appel à initiatives privées : Deuxième semestre 2018, début des travaux et mise en service des nouvelles bornes de recharge électriques
- VAE : Lancement de l'offre publique mai 2018 et bilan prévu au bout d'un an

On va plus loin :

Cette action permet de valoriser les études menées sur les VAE dans le cadre de Ville Respirable et d'en proposer une déclinaison opérationnelle.

Moyens à mobiliser :

Moyens financiers de l'Eurométropole en investissement dans le matériel roulant



13 – Journée sans voiture



Description de l'action :

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, il serait intéressant de proposer d'organiser un dimanche sans voitures pour la clôturer. Si la semaine dans son ensemble est une occasion précieuse pour appréhender les alternatives à la voiture et éduquer à la mobilité douce, une journée concrète où les voitures seraient interdites (sauf exceptions) permettrait de sensibiliser les habitants aux risques associés à la pollution de l'air et aux solutions qui existent pour se déplacer autrement et ainsi limiter sa contribution à la pollution ambiante. Pour toucher un maximum de personnes et organiser une manifestation de grande ampleur, le tissu associatif strasbourgeois apportera son soutien aux animations prévues.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

L'organisation d'une journée sans voiture permet de démontrer la pertinence des offres de transport alternatives mais aussi de marquer les esprits en offrant une nouvelle image de la ville.

Responsable du portage de l'action :

- **Bretz'Selle**
- **Les Petits débrouillards**

Relais disponible pour le porteur de l'action :

- Ingénieurs sans frontières

Calendrier prévisionnel :

- Mars 2018 : rencontre avec les services de la ville, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la DREAL
- Avril : répartition des rôles des acteurs
- Mai : publication de l'événement
- Juin : rencontre des parties
- 23 septembre : Journée sans voiture

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Stand d'animation; matériel pédagogique, atelier mobile d'auto-réparations vélo, atelier vélonomie, journée portes ouvertes Bretz'Selle, Projection film en plein air vélo alimentée, fanfare
- Humains : salariés, volontaires, bénévoles
- Financiers : Petits débrouillards : Stand d'animation (7H) avec 2 animateurs 930€. Bretz'selle : Coordination+animations journée 2 900€



14 – Grenelle des Mobilités



Description de l'action :

A l'initiative conjointe de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin, le « Grenelle des Mobilités », piloté par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la région de Strasbourg (ADEUS), permet d'engager un grand débat entre les acteurs des déplacements et les instances publiques autour des réseaux de transports présents et à venir sur les territoires de l'agglomération strasbourgeoise et au-delà.

L'objectif est de repenser les mobilités autour de Strasbourg, capitale européenne et capitale de la Région Grand Est. Cette réflexion portera sur toutes les échelles, de la grande accessibilité – *de Karlsruhe à Mulhouse et de Sarrebruck à Fribourg* – aux déplacements du quotidien sur l'ensemble de l'aire métropolitaine pour aboutir à la construction d'une feuille de route commune des développements en matière de mobilité sur l'aire métropolitaine strasbourgeoise à l'horizon 2030.

Cette démarche s'organise en lien avec les « Assises nationales de la mobilité », lancées par l'État dans le cadre de l'élaboration de la Loi d'Orientation des Mobilités, mais aussi en lien avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), élaboré par la Région Grand Est.

Responsable du portage de l'action :

- Eurométropole de Strasbourg,
- Région Grand Est,
- Département du Bas-Rhin
- Etat

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Collectivités, acteurs locaux

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Inclure la qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme nécessite un investissement important auprès des professionnels et du public. Le PPA avait fixé le cap, la collectivité s'empare du sujet.

Calendrier prévisionnel :

- Automne 2017 : Élaboration d'un premier manifeste « Pour un Grenelle des Mobilités : ouvrons le débat ! »
- 23 mars 2018 : Rencontre des élus concernés pour échanger sur les fondements de ce nouveau projet de territoire et sur les grandes orientations en matière de mobilité.
- 20 et 21 avril : ouverture du débat à l'ensemble des parties prenantes de la démarche (exploitants, acteurs socio-économiques, représentants d'associations et d'usagers). Séance plénière, suivie de débats et d'ateliers de travail.
- Septembre 2018 : Élaboration d'une synthèse soumise à l'ensemble des collectivités et autorités organisatrices de la mobilité. A l'issue de cette synthèse, différents groupes de travail seront chargés d'approfondir la réflexion sur des thèmes opérationnels.



15 – Cycle de conférences Air et Urbanisme



Description de l'action :

Dans sa lutte pour la reconquête d'une qualité de l'air satisfaisante pour ses habitants, l'Eurométropole de Strasbourg s'est rapidement saisie de l'enjeu de protection des populations mis en avant dans le PPA par la création des zones de vigilance. Ces zones ont permis l'expérimentation d'une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans la planification urbaine et la forme architecturale des nouveaux quartiers.

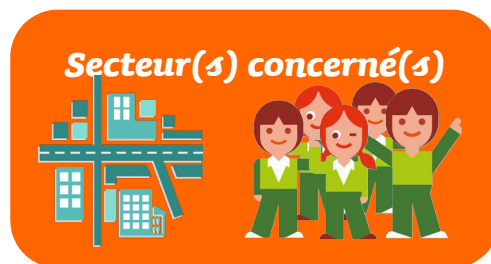
Forte de son implication dans le sujet, l'Eurométropole de Strasbourg propose de mettre en place un cycle de conférence sur le thème AIR et URBANISME avec pour objectif de recueillir les bonnes pratiques et de mobiliser le secteur de l'habitat, les urbanistes, architectes, opérateurs immobiliers pour une meilleure prise en compte des enjeux de la qualité de l'air. Six conférences d'une durée de deux heures le samedi matin et 1 séminaire de clôture sont prévus.

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand Est
- ATMO Grand Est
- ARS
- ADEME
- Universités
- ADEUS
- Associations
- SERS – SPL Deux Rives
- Eurodistrict Strasbourg – Kehl



Secteur(s) concerné(s)

On va plus loin :

Inclure la qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme nécessite un investissement important auprès des professionnels et du public. Le PPA avait fixé le cap, la collectivité s'empare du sujet.

Calendrier prévisionnel :

- Mise en place d'un comité d'organisation : janvier 2018
- Conférences : février 2018, avril 2018, juin 2018, septembre 2018, novembre 2018, janvier 2019
- Séminaire de clôture : mars / avril 2019

Moyens à mobiliser :

- Conseil en organisation et régie technique
- 60 000€ pour les 6 conférences et 150 000€ pour le séminaire. Financement par l'Eurométropole de Strasbourg



16 – Mise en place d'un fonds air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg



Description de l'action :

L'action vise à mettre en place une aide pour aider les particuliers à renouveler leur cheminée à foyers ouverts et appareil anciens par des appareils moins polluants.

La mise en place du fonds fait suite à un sondage et à une étude de préfiguration ayant permis de mieux connaître l'état du parc et des pratiques des usagers d'une part et d'identifier les structures porteuses et modes de gestion potentiels d'autre part.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- ADEME (Fond Air)
- DREAL Grand-Est
- Professionnels de la filière (Fibois, CMA, fédération des ramoneurs, ...)
- Experts sous statut associatifs (ATMO Grand Est, Climaxion, Oktave)
- Associations du territoire travaillant sur la qualité de l'air

On va plus loin :

L'Eurométropole de Strasbourg a déjà réalisé l'étude de préfiguration du fond avec le soutien de l'ADEME. Cette action est la suite logique de la mise en place de l'aide au renouvellement. Elle permettra de diminuer les émissions résidentielles de particules.

Calendrier prévisionnel :

- 2017 – début 2018 : Études préliminaires à la mise en place du fonds
- Courant 2018 : Préparation de la mise en place opérationnelle du fonds. Définition d'une stratégie de communication et d'animation
- Fin 2018 à fin 2023 : fonds opérationnel

Moyens à mobiliser :

- Moyens financiers de l'Eurométropole de Strasbourg :
 - Aide au renouvellement : 750 000 à 950 000 €
 - Instruction, communication et animation : 400 000€
- Moyens humains de l'Eurométropole : 0,5 ETP



17 – Formation des professionnels de santé à la qualité de l'air – E-learning



Description de l'action :

Les effets sanitaires de la qualité de l'air sont encore méconnus de nombreux professionnels de santé. Le collectif Strasbourg Respire propose, via des vidéos d'expliquer de façon claire et didactique les effets sanitaires de la pollution sous forme de cours en ligne (sous forme de formats courts). Ces formations s'appuient sur les présentations que le Dr Bourdrel effectue régulièrement lors de colloques nationaux et internationaux et pourraient faire appel ponctuellement à des experts internationaux avec qui les médecins du Collectif co-publient.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Strasbourg Respire**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- ARS
- Ville et Eurométropole de Strasbourg

On va plus loin :

Les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique sont encore assez méconnus du grand public. Les professionnels de santé sont les premiers à pouvoir relayer les conseils et les bons réflexes à avoir. Il faut pour cela s'assurer qu'ils disposent des connaissances nécessaires.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : réalisation des premiers modules
- 2018 : préparation de la communication pour la diffusion de l'information auprès des publics ciblés
- 2019 : mise en ligne de la formation et premiers retours d'expérience

Moyens à mobiliser :

- Moyens logistiques de montage et de mise en ligne de la formation 10 000€
- Agrément des pouvoirs publics pour favoriser la diffusion de la formation



18 – Diffusion de la bande dessinée « La pollution de l'air en clair »



Description de l'action :

Le collectif Strasbourg Respire diffuse des articles scientifiques ainsi qu'une bande dessinée pédagogique sur la qualité de l'air, ses effets, ses causes et les moyens de lutte :

<https://strasbourgrespire.fr/pollution-de-lair-en-clair-la-bd/>

La diffusion de ces contenus peut être encore développée dans les établissements de santé, les écoles, bibliothèques et médiathèques. La création de posters-affiches d'information destinés à être affichés dans les écoles et salles d'attentes de médecins permettra d'assurer une diffusion encore plus large et de sensibiliser directement le grand public et les enfants.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Strasbourg Respire**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- ARS
- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Académie de Strasbourg

On va plus loin :

Le Plan de Protection de l'Atmosphère et le projet Ville et Eurométropole respirable en 5 ans, prévoient une communication accrue sur la qualité de l'air. Cette action permet d'aller plus loin en communiquant plus largement et par de nouveaux acteurs pour toucher le grand public.

Calendrier prévisionnel :

- 2018 : réalisation des posters affiches
- 2018 : impression de la bande dessinée
- Septembre 2018 : diffusion des posters dans les écoles comme support pour la journée de la qualité de l'air – Conférences d'information sur la pollution de l'air dans les écoles, collèges et lycées (Dr Sophie Rabourdin)
- 2019 : diffusion de la bande dessinée

Moyens à mobiliser :

- Moyens logistiques et financiers pour la réalisation de posters-affiches 6 000€
- Moyens logistiques et financiers pour la mise en place de conférences d'information dans les écoles et lycées 5 000€
- Moyens financiers de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'impression et la diffusion de la bande dessinée 5 000€



19 – Protection des enfants aux abords des écoles



Description de l'action :

Développer les alternatives à la voiture pour les trajets vers l'école est impératif pour limiter l'impact sanitaire de la pollution de l'air sur les enfants. Afin de sensibiliser les familles aux enjeux environnementaux, sociaux et de santé de leurs déplacements, le collectif Family Air propose une expérimentation autour de l'école Camille Hirtz de Cronenbourg :

- Campagne de communication : « Je viens à l'école à vélo ou à pied » « J'éteins le moteur de ma voiture à l'arrêt devant l'école »
- Mise en place d'un pédibus et/ou d'un vélobus
- Formations à la sécurité routière des enfants et des accompagnateurs sur les déplacements à vélo ou à pied
- Interruption de la circulation de la rue des Renards aux heures d'entrées/sorties de l'école

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Cette expérimentation permet de s'appuyer sur la responsabilisation des parents d'élèves pour la mise en œuvre de mesures de protection de leurs enfants. La liberté de pouvoir tester plusieurs solutions permettra d'établir un retour d'expérience valorisable pour les autres établissements.

Responsable du portage de l'action :

- **Collectif FAMILY AIR** en partenariat avec les parents d'élèves et les équipes éducatives

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand Est
- Gestionnaires de voiries

Calendrier prévisionnel :

- Février à juin 2018 : Rencontre des différents acteurs. Information aux parents. Recensement des besoins et des personnes volontaires à l'encadrement des enfants lors des trajets. Phase de test du pédibus. Mise en place d'affichage devant les écoles.
- Rentrée 2018/2019 : Mise en place du pédibus et/ou vélobus.

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Définir un cadre juridique, formation
- Humains : Recenser les personnes volontaires
- Besoins financiers : Campagne de communication (affiches, flyers) 5 000€. Matériel nécessaire aux trajets (chasubles, panneaux...) 5 000€. Construction d'abris vélo dans les écoles. Interventions de formateurs sécurité routière et éducation à l'environnement.



20 – Développement des microcapteurs Rendre la population actrice de sa protection



Description de l'action :

Les offres de microcapteurs qu'ils soient destinés au grand public ou aux professionnels connaissent une importante croissance. Plutôt que de mettre en concurrence les données fournies par ces capteurs avec celles fournies par le réseau d'Atmo, il est nécessaire de faire une place à ces nouvelles technologies et d'assister leur développement pour qu'elles s'intègrent dans un nouveau système de mesure de la qualité de l'air aux multiples sources d'entrée.

Dans ce cadre, ATMO Grand Est propose de renforcer le déploiement de microcapteurs auprès des associations citoyennes sur le territoire de l'Eurométropole en complément du projet ATMO Vision (INTERREG V, soutien Union européenne) :

- 10 microcapteurs type Airbeam pour usage par des particuliers (mesure des PM2,5)
- 1 ministration pour usage par des associations de riverains ou de défense de l'environnement (mesure des PM, du NO2)

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Associations membres d'ATMO Grand Est
- Ville et Eurométropole de Strasbourg

On va plus loin :

Les microcapteurs sont amenés à se développer. Il y a risque de voir émerger un réseau parallèle au réseau de mesure d'Atmo Grand Est et ne répondant pas aux objectifs de gestion de la qualité de l'air. Il faut donc dès aujourd'hui sensibiliser voir accompagner ce développement en apportant le soutien d'Atmo Grand Est aux associations souhaitant s'équiper de tels appareils.

Calendrier prévisionnel :

- 2018-2019 : déploiement progressif sur l'Eurométropole, en complément d'ATMO Vision

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Microcapteurs et ministration
- Humains : Autofinancement d'ATMO Grand Est des moyens humains dans le cadre du programme régional de surveillance de la qualité de l'air
- Financiers : Achat de matériel : 2 000€ pour 10 microcapteurs et environ 10 000€ pour la ministration



21 – Surveillance des particules ultrafines sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg



Description de l'action :

Durant l'élaboration de la feuille de route, la société civile, par le biais des médecins de Strasbourg Respire et du collectif Family Air, a interpellé les autorités sur le manque d'information et de prise en compte des particules les plus fines sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Ces particules ultrafines sont de plus en plus pointées du doigt dans les dernières études air et santé.

Faisant suite aux expérimentations menées dans d'autres régions sur le sujet par les AASQA, les autorités locales souhaitent la mise en œuvre d'une expérimentation du même type dans la région Grand Est en commençant sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

ATMO Grand Est prévoit dans l'action 19 (enjeux émergents) de son programme de surveillance de la qualité de l'air la mise en place d'une surveillance des particules ultrafines dans l'air.

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre des études des liens entre air et santé qui mettent en avant de manière croissante l'impact du nombre de particules ultrafines sur la santé plutôt que de la masse totale de PM10 et de PM2,5,

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

La surveillance des PM10 montre aujourd'hui le respect de la valeur Européenne sur l'Eurométropole de Strasbourg. Cependant, les études sanitaires récentes montrent l'impact important des particules les plus fines. La société civile s'inquiète de l'absence de prise en compte de ces polluants dans la réglementation et dans les actions menées par les autorités. Cette action propose de répondre à ces attentes en anticipant le diagnostic de ces polluants afin d'être réactif en terme d'action de réduction et de conformité aux futures réglementations.

Responsable du portage de l'action :



Calendrier prévisionnel :

- Novembre 2018 : acquisition d'un granulomètre UFP 3031
- Décembre – février 2019 : tests métrologiques
- Mars 2019 : démarrage des mesures opérationnelles

Moyens à mobiliser :

- Matériel : Granulomètre UFP 3031 : 68 000€
- Humains : 30 journées technicien et ingénieur
- Fonctionnement annuel pour maintenance : 5 000€



22 – Rendre visible la qualité de l'air



Description de l'action :

La pollution atmosphérique n'est pas visible. Le grand public reproche régulièrement une mise à disposition de l'information imparfaite ou réservée aux initiés. Pour rendre la qualité de l'air à la fois visible et plus accessible, ATMO Grand Est réalise en 2018 :

- la mise en place de QR-codes sur les stations de mesures de la qualité de l'air avec un lien vers une vidéo de description des méthodes de surveillance de la qualité de l'air,
- un partenariat avec la société Oxialive pour la diffusion des indices quotidiens de la qualité de l'air sur les 6 panneaux à affichage numérique de 7m² en place sur l'Eurométropole,
- une proposition d'intégration des indices quotidiens de la qualité de l'air sur les journaux électroniques de l'Eurométropole de Strasbourg.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Société Oxialive
<http://www.oxialive.fr/collectivite.html>
- Ville et Eurométropole de Strasbourg

On va plus loin :

La qualité de l'air doit être rendue visible du grand public pour faire évoluer les comportements et les attentes. Diffuser régulièrement le message de l'état de l'atmosphère sur tous les supports disponibles en ville est une solution pertinente.

Calendrier prévisionnel :

- Mars 2018 : QR-codes opérationnels
- Mai 2018 : panneaux Oxialive opérationnels sur l'Eurométropole de Strasbourg
- 2019 : alimentation des journaux électroniques des collectivités et des communes associées

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Établir une convention avec Oxialive
- Humains : 20 journées sur les 3 sous-actions
- Financiers : Autofinancement par Atmo Grand Est dans le cadre du programme régional de surveillance de la qualité de l'air



23 – Recyclage des pneus de vélo

Description de l'action :

Depuis quatre mois, l'association Bretz'Selle a décidé de mettre en place un dispositif pour collecter en vue de recycler les pneus de vélos qui sont actuellement jetés dans les ordures communes puis incinérés, participant ainsi aux émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

La collecte entamée dans l'atelier de l'association, permet d'estimer un potentiel de 1 000 pneus par an. Actuellement, en France, il n'existe aucune filière de recyclage des pneus de vélos, l'association Bretz'Selle se propose de réaliser une étude pour estimer la quantité de pneus de vélos qui pourraient être recyclés dans l'Eurométropole de Strasbourg. Pour cela, ils contacteront les vélocistes et les autres ateliers d'auto-réparation de l'Eurométropole de Strasbourg pour estimer le potentiel de pneus recyclables.

A ce jour, l'association est aussi en contact avec l'entreprise alsacienne « Pyrum Innovations », sur le point d'investir dans une unité de granulation pour broyer du caoutchouc et le recycler.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :

- **Bretz'Selle**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand Est
- Ville et Eurométropole de Strasbourg

On va plus loin :

La mobilisation de la population Strasbourgeoise autour de la pratique du vélo est déjà bien ancrée. Il s'agit avec cette action d'aller plus loin dans l'intégration des impacts sur la qualité de l'air des changements de comportements et de permettre de limiter les émissions de polluants liées à l'incinération des pneus usagés.

Calendrier prévisionnel :

- Mars – Avril 2018 : Début de l'enquête auprès des professionnels et des ateliers
- Mai – Juin : Rédaction d'un rapport
- Septembre : Restitution du rapport

Moyens à mobiliser :

- Techniques : réalisation d'un questionnaire (150€), contacter les professionnels et les ateliers (490€), restituer les données collectées durant l'enquête (735€)
- Humains : salariés 25h + bénévoles 30h
- Financiers : Total à mobiliser : 1 375€/an



24 – Ateliers Parents-enfants



Description de l'action :

En complément des actions menées au centre-ville et ciblant le grand public L'association des Petits Débrouillards Grand Est propose d'accompagner l'élan de sensibilisation à la qualité de l'air en 2018/2019, avec comme public cible les habitants des quartiers de l'Eurométropole, plus éloignés du centre-ville, mais non pas moins touchés par la problématique.

Ils proposent 5 ateliers parents-enfants de 3H, mis en place en étroite coopération avec leurs partenaires du terrain (CSC de la Montagne Verte, CSC de la Meinau, Association AMI, CSC Le Galet, CSC l'Escale, Association Génération Marais...).

Durant ces ateliers, nous aborderons à travers différentes expériences ludiques :

- Les propriétés de l'air
- Origines de la pollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur
- Les enjeux de la pollution de l'air à l'intérieur et à l'extérieur
- Solutions et alternatives

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Le Plan de Protection de l'Atmosphère prévoyait une communication accrue sur la qualité de l'air. Cette action permet d'aller plus loin en communiquant vers les populations sensibles grâce à des relais de terrains plus efficaces que la traditionnelle communication institutionnelle.

Responsable du portage de l'action :

- **Les Petits débrouillards Grand Est**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- CSC des différents quartiers de l'Eurométropole (Meinau, Montagne Verte, Robertsau...)
- Ville et Eurométropole de Strasbourg

Calendrier prévisionnel :

- Dès mars 2018 : Réunions avec les partenaires de terrain
- Année scolaire 2018/2019 : 5 ateliers parents-enfants (5 après-midi de 3H), organisés tout au long de l'année

Moyens à mobiliser :

- Techniques : Matériel pédagogique
- Humains : Salariés et volontaires
- Financiers : Ateliers parents-enfants : 5 après-midis de 3h avec 1 animateur plus transport = 1 010€



25 – Consultation des habitants au moyen d'un sondage sur la qualité de l'air



Description de l'action :

L'action consiste à réaliser un sondage sur un panel de 1 000 personnes afin d'évaluer la connaissance des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg sur la qualité de l'air et l'acceptabilité des différentes mesures mises en œuvre par la collectivité.

Le questionnaire d'analyse sera élaboré à partir des résultats d'une enquête qualitative menée en 2017 sur un échantillon restreint dans le cadre du projet Eurostr'air.

Le sondage sera répliqué à deux reprises d'ici 2021, formalisant ainsi un baromètre de la qualité de l'air sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- ATMO Grand Est
- DREAL Grand-Est

On va plus loin :

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite aller plus loin que la simple communication sur la qualité de l'air. La réalisation de ce sondage permettra à la fois de mieux connaître les attentes du public et aussi de mieux cibler les actions à mettre en place.

Calendrier prévisionnel :

- Premier trimestre 2018 : élaboration du questionnaire
- Deuxième trimestre 2018 : première campagne de sondage et analyse des résultats
- 2020 : seconde campagne de sondage et analyse des résultats
- 2021 : troisième campagne de sondage et analyse des résultats

Moyens à mobiliser :

- Moyens financiers de l'Eurométropole de Strasbourg estimé à 75 000€



26 – Expertise citoyenne des « solutionneurs »



Description de l'action :

Comment profiter au mieux de l'expertise des citoyens ? Comment prendre en compte l'avis de personnes motivées, même si elles ne sont pas expertes du domaine ? Comment associer les habitants à la construction du plan climat air énergie ? C'est pour essayer de répondre à ces questions que l'Eurométropole de Strasbourg a proposé à des volontaires de rejoindre le groupe des « solutionneurs ». 3 réunions successives vont permettre de balayer les enjeux et les défis perçus par le grand public (réunion n°1), de proposer des actions concrètes (réunion n°2) et enfin de réfléchir à leur mise en œuvre (réunion n°3). La contribution du groupe sera présentée lors de la restitution de la concertation et intégrée au document global.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

L'Eurométropole de Strasbourg profite de l'élaboration de son nouveau PCAET pour tester une approche innovante de l'implication citoyenne. Cette action permet d'aller plus loin que les démarches prévues dans le PPA en rendant les citoyens acteurs et producteurs de la planification.

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Assistance (AMO) d'un bureau d'études spécialisé en concertation
- Services Presse, Communications interne et externe et numérique de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Calendrier prévisionnel :

- Novembre 2017 – janvier 2018 : Constitution du groupe
- Février – avril 2018 : 3 réunions de production du groupe
- Mai 2018 : Formalisation de la contribution
- Juin 2018 : Restitution lors du forum de clôture de la concertation

Moyens à mobiliser :

- Service communication et numérique de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour la diffusion d'informations sur le recrutement des volontaires
- Bureau d'études spécialisé en concertation (prestation incluse dans l'offre globale de concertation plan climat)
- Moyens financiers de l'Eurométropole de Strasbourg : 7 jours hommes dédiés dans le cadre d'un marché global AMO concertation plan climat.



27 – La concertation du plan Climat 2030



Description de l'action :

La concertation du plan climat 2030 de l'Eurométropole de Strasbourg ne vise pas un catalogue d'actions possibles à mettre en place, mais vise à récolter des contributions de différents acteurs publics ou privés dans une optique « comment puis-je contribuer à mon niveau aux défis air-énergie-climat ? ». Pour cela, trois cibles particulières sont visées :

- le grand public et les associations
- les 33 communes de l'Eurométropole
- les acteurs économiques.

Cette concertation viendra enrichir les autres propositions afin d'obtenir un plan climat des acteurs du territoire.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Assistance (AMO) d'un bureau d'études spécialisé en concertation
- Services Presse, Communications interne et externe et numérique de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
- Voies Navigables de France (VNF) – Direction Territoriale de Strasbourg
- Les 33 communes
- Les têtes de réseaux des acteurs économiques et associatifs (relais d'information)

On va plus loin :

L'Eurométropole de Strasbourg profite de l'élaboration de son nouveau PCAET pour impliquer largement les acteurs du territoire et les associer à l'élaboration de cette planification.

Calendrier prévisionnel :

- Novembre 2017 – avril 2018 : Concertation des acteurs du territoire
- Mai 2018 : Formalisation des différentes contributions
- Juin 2018 : Forum de clôture de la concertation

Moyens à mobiliser :

- Service communication et numérique de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour la diffusion d'informations
- Bureau d'études spécialisé en concertation (prestation incluse dans l'offre globale de concertation plan climat)
- Moyens financiers de l'Eurométropole de Strasbourg : 7 jours hommes dédiés dans le cadre d'un marché global AMO concertation plan climat.



28 – Inciter au changement en investissant dans des installations moins émettrices



Description de l'action :

La réglementation évolue continuellement, notamment sur le sujet des émissions atmosphériques, souvent dans le sens de l'abaissement des valeurs limites de rejets. Récemment, deux procédures réglementaires, ont été éditées dans l'objectif de réduire de manière importantes les émissions sur les prochaines années :

- l'arrêté et le décret établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA),
- les réexamens des installations IED.

L'inspection des installations classées sensibilisera les industriels les plus émetteurs en zone PPA par courrier ou lors de visite en leur rappelant les principes des textes réglementaires. À ce titre, l'Inspection informera sur les potentielles aides financières qui peuvent être demandées dans le cas où les investissements se font avant l'obligation réglementaire (renouvellement des installations, mise en place de dispositifs épuratoires renforcés,...). Cette information orientera vers les partenaires spécialisés dans l'accompagnement de l'investissement industriel. L'inspection pourra alors faire le relais vers les structures d'accompagnement adéquates (État ou Région Grand Est).

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Sensibilisation avant la prescription de mesures réglementaires de réduction des rejets atmosphériques. Cette action permet l'accompagnement des restrictions d'émissions prévues dans le PPA.

Responsable du portage de l'action :

- **DREAL Grand-Est**

Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DIRECCTE
- Région Grand-Est
- ADEME
- BPI

Calendrier prévisionnel :

2018/2019 puis au gré des sujets abordés en inspection à la suite de l'envoi du courrier.

Moyens à mobiliser :

- Des moyens humains, techniques et financiers classiques notamment prêts verts, prêt éco-énergie, fond régionaux, fond européen,... pourront être mobilisés suivant le projet d'investissement de l'industriel.
- Mobilisation des services concernés.



29 – Renforcer le contrôle des sites industriels les plus émetteurs de la zone PPA



Description de l'action :

L'inspection des installations classées pour l'environnement propose de renforcer ses mesures régaliennes de deux manières différentes sur les zones PPA :

- par des contrôles circonstanciels : en cas de pic de pollution atmosphérique, le Préfet a imposé aux industriels les plus contributeurs de mettre en œuvre des mesures de réduction temporaires des émissions atmosphériques. Les services de la DREAL, le SPRA et les Unités Départementales, mèneront une action dite « coup de poing » lors des pics de pollution particulièrement longs (niveau 3), afin de vérifier les prescriptions indiquées dans les arrêtés préfectoraux (AP) des industriels en zone PPA.
- par des contrôles inopinés : le Préfet a imposé aux industriels des valeurs limites d'émissions (VLE) de polluants, indiquées dans les AP. Ces rejets sont contrôlés par les industriels mensuellement, trimestriellement ou annuellement via des laboratoires indépendants (auto-surveillances). Ces données sont transmises à l'inspection. Afin de vérifier ces résultats, l'inspection choisit de contrôler de façon inopinée 120 sites par an sur la thématique de l'air en mandatant des laboratoires de contrôles différents de ceux qui réalisent les contrôles habituellement. Une attention particulière sera portée dans le choix des industriels en ciblant en priorité les industriels situés en zone PPA.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

En déclinaison de la disposition 8 du PPA, l'inspection cible en priorité les établissements les plus émetteurs en zone PPA que ce soit pour du contrôle circonstanciel ou inopiné. Les chaufferies urbaines font l'objet d'un suivi approfondi.

Responsable du portage de l'action :

- DREAL Grand-Est

Calendrier prévisionnel :

- Contrôles circonstanciels durant les pics de pollution (niveau 3)
- Contrôles inopinés : décision au premier trimestre, réalisation au second semestre

Moyens à mobiliser :

- Les moyens mobilisés sont essentiellement humains pour ce qui est du contrôle.



Description de l'action :

Lors des deux premiers colloques organisés par l'Eurométropole en 2015 et 2016 sur le thème de la qualité de l'air de nombreux échanges ont eu lieu avec les pays voisins et les autres collectivités françaises engagées pour la qualité de l'air. L'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air a été lancée le 1er mars 2017 afin de réunir les collectivités (communes, intercommunalités...) qui sont confrontées au défi de la qualité de l'air.

S'étant engagées à devenir « Villes et agglomérations respirables en 5 ans », sollicitées par des initiatives citoyennes en la matière, ou menacées par la procédure de contentieux européen, ces collectivités souhaitent mutualiser leurs expériences. Cette Alliance veut à la fois porter la voix des collectivités, échanger sur les expériences concrètes, partager les bonnes pratiques, confronter les difficultés. Cette alliance témoigne d'une volonté partagée de renforcer les politiques locales et nationales et de faire de la qualité de l'air pour tous les concitoyens une exigence pour les collectivités.

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Collectivités membres de l'Alliance
- Bureau de l'Air du Ministère
- DREAL Grand Est
- ATMO Grand Est

On va plus loin :

Cette alliance doit permettre de créer des synergies, des groupements d'intérêt pour certaines expérimentations ou achats. Elle permet aussi de communiquer plus intensément sur la qualité de l'air.

Calendrier prévisionnel :

- Création de l'Alliance : mars 2017
- Réunions à Lille et Dijon en 2017
- Création d'une association : printemps 2018
- Réunion à Grenoble en mars 2018

Moyens à mobiliser :

- Cotisations des membres
- Subventions



31 – Formation/information des agriculteurs

Description de l'action :

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg travaillent en partenariat avec la profession agricole depuis 2010 avec pour objectif notamment de développer une agriculture durable et de proximité en accompagnant les exploitants du territoire vers les bonnes pratiques agricoles.

L'une des actions menée concerne la qualité de l'air. Dans le cadre du projet « Strasbourg, Ville et Métropole respirables en 5 ans », l'Eurométropole de Strasbourg a engagé un travail avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace dans l'objectif d'améliorer la connaissance autour des pratiques agricoles du territoire, d'identifier celles qui sont les plus émettrices (particules et dioxyde d'azote) et de proposer un accompagnement aux changements de pratiques. Ce travail sera renforcé sur le volet phytosanitaire en 2019, lorsque le projet RePP'Air aura finalisé les outils nécessaires.

Secteur(s) concerné(s)



On va plus loin :

Cette action initiée dans le cadre du projet Ville et Métropole Respirables en 5 ans, permet de déployer sur plusieurs années une communication et une sensibilisation du monde agricole permettant d'envisager des modifications des pratiques à court terme. Cette action permet d'aller plus loin en terme de diffusion des résultats.

Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- Chambre d'Agriculture d'Alsace
- ATMO Grand Est
- DREAL Grand Est

Calendrier prévisionnel :

- 1er semestre 2017 : réalisation de 50 diagnostics
- 2e semestre 2017 : élaboration d'un plan d'action
- 2018 : Réalisation de comptes rendus individualisés pour chaque agriculteur ayant participé au diagnostic, diffusion plus large qu'initialement prévue dans le projet « Strasbourg, Ville et Eurométropole Respirables » d'une synthèse (4 pages) et organisation de démonstrations des bonnes pratiques et de matériels adaptés lors du Tech&Bio organisé par la profession agricole à Obernai fin mai.
- 2019 : Élargissement du travail avec la profession sur les phytosanitaires, mise à jour des connaissances sur les pratiques émettrices en NO2 et particules.

Moyens à mobiliser :

- Humains : Identification de professionnels à accompagner sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- Impression et envoi courrier de la synthèse : environ 400 courriers



32 – Réduction des émissions des flottes de véhicules en période d'épisode de pollution



Description de l'action :

Élaboration de Plans de Continuité d'Activité pour les services de l'Eurométropole (PCA)

Chaque service et direction établit des modalités de fonctionnement du service en cas d'épisode de pollution.

Affectation des véhicules Crit'Air 0,1,2,3 du service aux interventions d'urgence

Affectation des véhicules Crit'Air 0,1,2,3 du service aux déplacements prioritaires

Report des déplacements non indispensables

Installation de modalités de dérogations pour les agents d'astreinte

Identification des autorisations de circulation à mettre en place pour les véhicules Crit'Air 4 et 5 devant potentiellement intervenir pour des situations d'urgence relatives à une mission de sécurité publique

Report des interventions non urgentes utilisant des engins à moteur thermique (tondeuses, souffleurs ...)

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Calendrier prévisionnel :

- Novembre 2017 – avril 2018 : Identification des services devant mettre en place un plan de continuité d'activité (PCA)
- Avril 2018 – Juin 2018 : Rédaction des PCA, validation des PCA par la direction générale, Information des agents en réunion de service
- Juillet 2018 : PCA opérationnels

On va plus loin :

En cas de pic de pollution, malgré les possibilités de dérogation pour certains déplacements, la collectivité s'organise pour faire rouler ses véhicules les moins polluants en priorité.

Moyens à mobiliser :

Responsables des flottes de véhicules dans les directions et services

Chef-fe-s de service pour l'élaboration des plans

Directeurs et DGA pour la validation des PCA

Agents pour l'appropriation du PCA



33 – Plan d'actions renforcées contre la pollution atmosphérique – Système d'information

Description de l'action :

Mise en place d'un système d'information de la population et des télétravailleurs de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg :

- Mise en place d'une inscription volontaire à un système d'information en cas de déclenchement du plan d'actions renforcées contre la pollution de l'air de l'Eurométropole et de la circulation différenciée via le site internet de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
- Mise en place des messages ad'hoc délivrés automatiquement en fonction du choix fait lors de l'inscription (appel audio, SMS ou mail)
- Organisation d'une astreinte dans la collectivité

Secteur(s) concerné(s)



Responsable du portage de l'action :



Relais disponibles pour le porteur de l'action :

- DREAL Grand Est
- ATMO Grand Est
- Préfecture – Cabinet du Préfet Direction des Sécurités – Bureau de la Planification Opérationnelle
- Services Presse, Communication interne et externe et numérique de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

On va plus loin :

Les mesures d'urgence en cas de pic de pollution comme la circulation différenciée, nécessitent une information claire et largement diffusée pour être pleinement efficaces.

Calendrier prévisionnel :

- Déclaration CNIL : décembre 2017
- Organisation d'une astreinte : décembre 2017 – mars 2018
- Outil opérationnel en mars – avril 2018

Moyens à mobiliser :

- Service informatique et numérique de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
- Agents d'astreinte



Liste indicative de sujets à approfondir lors du suivi de la feuille de route :

Les actions suivantes ont émergé lors de l'élaboration de la feuille de route et nécessitent d'être suivies dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route :

- Électricité à quai des navires : le PAS participe à une étude nationale lancée par la DGITM sur le sujet pour expertiser les solutions possibles. En parallèle, VNF explore les pistes d'équipement des pontons publics utilisés par les croisiéristes.
- Projet d'accès Nord : le PAS étudie un projet d'accès routier dédié à l'activité portuaire empruntant la « route VNF » visant à délester l'avenue du Rhin du trafic poids lourds à destination du port.
- Formation des conducteurs de train (TER) pour limiter les émissions de fioul à l'approche de la Gare de Strasbourg (portage SNCF/Région. Réduire les consommations de fioul en approche de la gare de Strasbourg : Passage en mode électrique si possible, roue libre etc...)
- Modernisation des matériels ferroviaires roulants (portage SNCF/Région. Dans le cadre des réflexions sur le Réseau Express Métropolitain, le matériel roulant continuer d'être renouvelé avec une attention particulière sur ses performances environnementales).
- Contrôle de l'interdiction de transit sur l'avenue du Rhin (Portage État. Suivi de l'application d'une disposition du PPA pour laquelle les enjeux de qualité de l'air et d'exposition de la population le long de l'avenue du Rhin justifient un retour régulier)



« Il appartient donc à chacun de prendre sa place dans le cercle vertueux... »



Sources : Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire - Agence Citizen Press - Illustrations Tino

